

CAPD Vendredi 13 mai 2016

Administration : dasen, secrétaire générale, 2 ien, directeur du service des personnels, un agent administratif

Représentants personnel : 4 SNUIPP ; 4 SE

- Déclarations préalables du SNUipp (en PJ) et du SE

Réponses de Mr. le DASEN :

ISAE : Il sera attentif à décision du 1^{er} ministre (l'étendre à davantage de catégories de personnels)

Nouveaux programmes : la demande de documents papier sera relayée

Scolarisation des moins de trois ans (mise en garde de la nécessité d'organisation particulière, et pas dans des classes à 29 élèves, comme ce qui est sous-entendu dans le courrier envoyé aux mairies du département) : la démarche est de convaincre les élus de mieux scolariser les tout-petits en particulier dans les zones prioritaires et les zones de revitalisation rurale.

La volonté est de communiquer pour « faire mieux ». Nous avons souligné que les collègues pourraient se trouver en difficulté face à des élus qui chercheraient à remplir les écoles à tout prix...

Temps partiels : pas de réduction des accords pour le 80% de droit. Les demandes à 50% seront possibles à condition de combiner les 2 périodes pour chaque poste.

- **Congés de formation professionnelle :**

Examen reporté fin juin, de manière à ce que l'appel d'offres complémentaire puisse être examiné en même temps. Nous nous y sommes opposés fermement, le contingent demandé actuellement pouvant être attribué « facilement ». Le groupe de travail qui a déjà examiné ces demandes en vue d'élaborer des critères les avait validés (formation diplômante, cohérence du projet de formation et antériorité de la demande). Le dasen a maintenu sa décision de report...

- **Passage à la hors classe :**

Examen reporté car le nombre de postes disponibles n'est pas encore connu : le ratio passe à 5% au lieu de 4,5% l'an dernier. Cette année quelques collègues au 10^{ème} échelon vont pouvoir accéder . Nous pouvons vous communiquer votre classement si vous le souhaitez (en pratique il faut être au 11^{ème} échelon et avoir au moins 19)

- **Liste aptitude Professeur d'Ecole :**

Une seule inscription (MP Ferauge), pour 2 possibilités. Les 9 autres personnes éligibles seront contactées par l'administration.

- **Temps partiels : 204 demandes au total (196 l'an dernier)**

-Tous les 80% de droit sont accordés. Refus des 80% sur autorisation , qui ont généré 5 renoncements, 15 ont changé leur demande de quotité pour un jour libéré.

Les services ont appelé les collègues pour leur demander à changer de demande de quotité (ce qui a évité un nombre certain d'entretiens...)

-Tous les 75% (et quotité proche) sont accordés.

-Refus des 80% annualisés, sauf à pouvoir organiser des services complets sur l'année (c'est-à-dire 5 personnes s'entendant sur le poste et les périodes...)1 demande

-50% annualisés : Examen reporté pour 9 demandes (6 pour la 1^{ère} période, 3 pour la 2^{ème}) la décision sera prise à l'issue de la première phase du mouvement et après entretien avec les personnes concernées. Le dasen souhaite que les services soient organisés par paires ; il attend que mouvement soit fait ; la décision finale risque de n'être prise que début juillet !

-les autres demandes à 50% (33 dossiers) sont accordées.

- **Informations suite aux questions diverses des représentants des personnels :**

Le département est actuellement en sous-nombre de 6.

Un ineat est accordé dès à présent. (exeat accordé de la Guyane)

La réponse aux demandes de DIF (droit individuel à la formation) est reportée au 27 mai.

Règles mouvement : nous avons demandé que les postes Rased option E puissent être pourvus dès la première phase, et que la possession d'une option autre permette une priorité. Ce cas n'est pas prévu dans la circulaire mouvement. Le dasen diffère sa réponse et doit interroger les autres départements de l'académie.

D'autres règles ont été évoquées mais nous n'avons pas voulu les rediscuter pour les faire évoluer, la circulaire étant déjà publiée et le serveur fermé. Par contre nous suivrons tous les cas qui nécessiteront une « interprétation » de la circulaire (surtout en cas de mesure de carte scolaire). Nous avons rappelé à Mr le dasen l'engagement pris en réponse à nos demandes d'évolution de règles (comme la possibilité de renoncer à son poste dès la 1^{ère} phase du mouvement).

Poste « gelé » au mouvement : celui de la direction de la maternelle de Vars, en attendant la réponse officielle (écrite) de la mairie et du Conseil d'Ecole de Vars qui proposent la fusion des écoles .

PES : l'affectation sur les postes fléchés se fera début juillet (le 7 ?)

Pour les PES en poste, les rapports des ien doivent être remis le 6 juin au plus tard.

Barèmes mouvement : Les périodes de congé parental (depuis 2012) ont bien été prises en compte dans l'AGS comptabilisée pour le mouvement (la première année, la totalité et les suivantes pour moitié)

Fêtes d'école et plan vigipirate : l'application en ligne est à saisir, l'équipe mobile de sécurité analyse la situation et renvoie un avis. Ne pas oublier de faire une déclaration à la mairie, en particulier en dehors des horaires scolaires ; penser à faire faire de même à l'association de parents d'élèves qui organise.